

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

N°37602 - 15/10/2009 - FRANCE - 90 - BELFORT

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

Vers 19 h, un incendie se produit dans une cabine de grenailage. L'intérieur de la cabine est entièrement capitonné avec un isolant phonique à base de matières caoutchouteuses. Les cloisons latérales sont équipées en parties basses d'une dizaine de bouches d'aspiration raccordées à un dépoussiéreur à manches filtrantes séparé de la cabine par un mur ; le raccordement des bouches d'aspiration à l'installation de filtration étant réalisé par l'intermédiaire d'un réseau de gaines métalliques.

Alors que 2 agents réalisent une opération de grenailage sur une pièce métallique, l'un d'eux constate des flammes sortant de l'une des bouches d'aspiration. Il déclenche l'arrêt d'urgence de l'installation, qui coupe toute l'alimentation électrique, y compris celle du dépoussiéreur, ainsi que l'arrivée d'air des lances de grenailage. Il intervient avec ses collègues sur la zone en feu à l'aide d'extincteurs disponibles à proximité. Quelques instants après avoir éteint le feu, il constate de nouvelles flammes semblant provenir de l'intérieur des gaines de ventilation. Réalisant qu'ils ne pourront maîtriser le sinistre, ils alertent les pompiers du site voisins et le SDIS.

Celui-ci met en œuvre d'importants moyens, notamment en émulsifiants, une cabine de peinture et des produits inflammables se trouvant à proximité.

La cause de l'incendie est inconnue. Une expertise est effectuée.

N°36083 - 09/04/2009 - FRANCE - 73 - UGINE

C24.10 - Sidérurgie

Un feu se déclare à 14h58 dans le dépoussiéreur à manches d'une grenailleuse en fonctionnement, dans un atelier d'une usine sidérurgique classée seveso. Alerté par l'alarme de température des filtres qui entraîne l'arrêt de la machine et de l'extracteur d'air du dépoussiéreur, l'opérateur aperçoit alors des flammes et donne l'alerte. Les pompiers internes font couper les énergies (électricité et air comprimé), refroidissent avec une lance à débit variable de 500 l/min la structure extérieure du dépoussiéreur, puis contrôlent l'absence de points chauds avec une caméra thermique ; ils effectuent une reconnaissance dans les locaux adjacents et ventilent le bâtiment. Deux pompiers internes assistés de l'opérateur, sous protection d'une lance incendie, démontent ensuite le manchon fixé sous la trémie du dépoussiéreur qui permet l'évacuation vers un fût des poussières collectées. Celui-ci est obstrué par un bouchon de "meulures". Au cours de cette intervention, une brusque inflammation de fines mises en suspension se produit, brûlant légèrement les 2 pompiers au visage, malgré le port de leur équipement de protection individuelle et la mise en action d'une lance en attente. Soignés à l'hôpital, ils seront arrêtés une journée.

Le dépoussiéreur est hors service : manches brûlées, ventilateur d'extraction endommagé, joints détériorés, système de contrôle de dépression détruit ; un procédé chimique alternatif est mis en place dans l'attente de la remise en service de l'installation de grenailage. L'origine du feu de l'installation mise en service 1 an plus tôt et de l'inflammation des fines lors de l'intervention des pompiers n'est pas connue ; le colmatage de la trémie semble néanmoins un élément à priori central dans le début d'incendie.

Outre la remise en état du matériel et préalablement au redémarrage, l'exploitant prend diverses mesures techniques et organisationnelles : vérification des caractéristiques des manches, mise en place d'une détection du colmatage de la base de la trémie, mise à la masse des fûts de collecte des poussières, mise en place de 2 sondes de température avec enregistrement en continu et report de l'alarme au poste de sécurité, installation d'un système d'extinction interne manuel et automatique sur détection température, rédaction d'une procédure d'accès aux fûts, information du personnel sur les risques incendie de la zone... Courant 2009, l'exploitant prévoit également l'installation d'une détection de niveau sur les fûts, ainsi que la réalisation d'études sur les effets pyrophoriques de certaines nuances de métal, sur les possibilités de modification de la base du cône pour un meilleur écoulement des poussières et d'installation d'une détection de passage d'étincelles.

N°37514 - 23/03/2009 - FRANCE - 77 - LIEUSAIN

C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles

Un feu de poussières métalliques se déclare en début de production vers 8 h, dans un dépoussiéreur d'une installation de grenailage d'une entreprise de fabrication d'équipements automobiles. L'établissement est mis en sécurité et les employés sont évacués. L'incendie qui s'est propagé à un big-bag de récupération de poussières de grenaille est maîtrisé par le personnel avec un extincteur et le système d'extinction fixe, avant l'arrivée des secours publics. Aucun blessé n'est à déplorer. Le montant des dégâts matériels est estimé à 15 000 euros. Une étincelle est à l'origine du départ de feu d'une accumulation de poussières dans les filtres. L'exploitant remplace ceux qui ont été endommagés et met en place une procédure de maintenance des filtres (entité chargée du contrôle, fréquence de remplacement,...).

N°32678 - 14/11/2006 - FRANCE - 76 - CLEON

C24.53 - Fonderie de métaux légers

Un feu se déclare vers 5h30 dans une cabine de grenailage d'une fonderie d'aluminium. Le personnel maîtrise rapidement le sinistre avec les moyens internes de lutte contre l'incendie ; à leur arrivée les secours publics n'ont pas à intervenir. L'inspection des installations classées effectue une enquête le jour même. Une défaillance au niveau d'un boîtier de connexion électrique d'un moteur d'une turbine servant à la projection de grenailles d'acier et l'empoussiérement important de l'installation seraient à l'origine de l'accident. L'enquête révèle également l'absence de plans de surveillance formalisés des paramètres de fonctionnement de la grenailleuse et de maintenance, des non-conformités électriques, un nettoyage insuffisant des installations. L'inspection constate les faits et propose au préfet un arrêté de mise en demeure. L'impact économique est important : la production est bloquée en attendant la remise en état de la grenailleuse. Fin novembre, une grande partie des écarts formulés est résorbée par l'exploitant. Le redémarrage de l'installation est autorisée.

N°32091 - 16/08/2006 - FRANCE - 61 - SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS

C28.30 - Fabrication de machines agricoles et forestières

Dans une usine de fabrication de matériel agricole, un feu de limaille se déclare vers 11 h dans les gaines techniques d'une cabine de grenailage. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable et mettent en place un barrage de sacs de sable pour éviter la pollution de LA VÈRE par les eaux d'extinction. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. La police s'est rendue sur les lieux.

N°30062 - 15/06/2005 - FRANCE - 86 - SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL

C25.29 - Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques

Un feu se déclare vers 15 h dans l'une des 2 cabines de grenaillage d'un constructeur de citernes et réservoirs de GPL. L'incendie de la protection interne en caoutchouc se propage au filtre de dépoussiérage. Le personnel coupe l'alimentation en gaz et en électricité de l'établissement. La circulation sur la RD 148 est interrompue durant l'intervention des secours. Les pompiers équipés d'ARI éteignent le sinistre en 1 h puis refroidissent le filtre et désenfument le bâtiment. Les eaux d'extinction sont stockées dans une rétention et évacuées durant l'été, lors de l'entretien annuel des installations. Aucun chômage technique n'est prévu.

N°25412 - 21/08/2003 - FRANCE - 36 - CHATEAUROUX

C24.53 - Fonderie de métaux légers

Dans une fonderie d'aluminium (Al), un feu se déclare lors du nettoyage d'une installation de dépoussiérage associée à une unité de grenaillage. Le sinistre survient alors que l'établissement cesse son activité normale et assure la maintenance annuelle de ses installations. L'installation de grenaillage s'enflamme brutalement alors qu'un opérateur nettoyait les poussières d'Al en les soufflant avec de l'air comprimé. L'ouverture des événements anti-explosion permet ensuite au sinistre de se propager jusqu'à la toiture. Toutes les installations électriques, automatiques et hydrauliques sont arrêtées et sécurisées. Conformément aux consignes en vigueur depuis un accident similaire survenu 2 ans plus tôt, les secours n'arrosent pas l'installation de dépoussiérage et la grenailleuse, mais se limitent à un arrosage de la toiture et des poutres métalliques qui la soutiennent. Ces enseignements leur permettent de maîtriser le sinistre en 15 min. Les eaux d'extinction sont récupérées par la station de détoxification de l'usine. Les dommages matériels sont significatifs : 100 m² de toiture à refaire, installations électriques atteintes et installation de dépoussiérage hors service. L'industriel cherche des solutions de remplacement (sous-traitance, substitution de matériel) qui auront nécessairement un coût important, la production ne devrait cependant pas être pénalisée. L'exploitant est soumis à un arrêté préfectoral fixant des mesures d'urgence. Selon l'Inspecteur des Installations Classées, une forte augmentation de pression (explosion ?) serait à l'origine de l'ouverture des trappes anti-explosion. La technique de nettoyage qui contribue à la mise en suspension de poussières pouvant former un nuage explosif et inflammable peut être remise en cause. Le mauvais état de propreté de la toiture qui a facilité la propagation de l'incendie, est également à incriminer. Préconisés à la suite du 1er accident, les clapets installés sur la canalisation de jonction avec la grenailleuse ont bien fonctionné.

N°24941 - 16/05/2003 - FRANCE - 10 - SAINT-THIBAULT

C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles

Vers midi dans un établissement fabriquant des équipements pour les automobiles, une cabine de peinture est arrêtée sauf sa ventilation pour effectuer des travaux d'entretien courant. Lors du changement des filtres vers 17 h, l'un des 2 opérateurs remarque que le conduit d'aération vibre en émettant un bruit sourd et constate qu'un feu s'est déclaré au niveau de la turbine de ventilation. Il donne immédiatement l'alerte et tente d'étouffer les premières flammes avec un extincteur. Le second opérateur s'aperçoit qu'un feu couve également dans les filtres et quitte la cabine pour couper l'alimentation électrique. A l'aide d'un extincteur, il ne parvient pas à circonscrire le début d'incendie. Un 3ème opérateur, alerté, tente à son tour d'intervenir, mais devant la vitesse de propagation des flammes et la quantité de fumée émise, les 3 employés préfèrent évacuer les lieux. Ils rejoignent le point de rassemblement où, dès le déclenchement de l'alarme, toutes les personnes se sont rejointes après avoir évacué le bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 1 h. Les eaux d'extinction sont stockées en attente d'analyse. La cabine de peinture, le four de séchage, la charpente et une partie du réseau électrique sont endommagés. D'autres installations ne sont plus opérationnelles (grenaillage, traitements de surface et peinture) et nécessiteront un recours à la sous-traitance. Des mesures de chômage technique sont prises. L'inspection des installations classées constate les faits. En situation irrégulière, les installations de traitement de surface et de peinture sont arrêtées jusqu'à l'obtention de l'autorisation d'exploiter. L'exploitant étudie la possibilité d'une modification du procédé mis en oeuvre.

N°20583 - 21/05/2001 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER

C24.51 - Fonderie de fonte

Un feu se déclare dans une fonderie. Après une opération de grenaillage de lingotières, lors d'une phase d'arrêt de la grenailleuse en attente de pièces provenant d'une coulée, des flammes s'élèvent jusqu'à la toiture du bâtiment entraînant une importante émission de fumées et de poussières. L'usine est évacuée. Des employés coupent l'électricité (arrêt de toutes les machines, aérations notamment) et commencent à lutter contre l'incendie en attendant les pompiers qui le maîtrisent en ¾ h. Les installations électriques situées à proximité de la grenailleuse sont détruites, les parties mécaniques et le bâtiment ne semblent pas atteints. Tout le personnel de production se retrouve en chômage technique pendant 10 jours. L'incendie aurait pour origine la combustion des caoutchoucs et des lamelles de confinement de la grenaille dans la machine, provoquée par la température élevée des pièces y entrant (jusqu'à 200°C). L'exploitant prévoit le contrôle de la température à l'entrée de la machine, la mise en place d'une nouvelle ligne de sprinkler et un allongement du temps de refroidissement des pièces moulées.

N°19682 - 11/11/2000 - FRANCE - 73 - HERMILLON

C24.42 - Métallurgie de l'aluminium

Dans l'atelier de grenaillage d'une usine de production de poudre d'aluminium, une explosion avec atomisation du métal fondu a lieu la nuit sur un tamis en ligne. Un accident comparable s'était déjà produit en mai 1998 ; les expertises réalisées et les dispositions prises depuis par l'exploitant ont permis de limiter les conséquences de l'événement. Il n'y a ni victime, ni impact sur l'environnement et seul le tamis est endommagé. Des mesures correctives complémentaires sont prises dans l'attente des résultats de l'enquête effectuée pour déterminer les circonstances exactes de ce nouvel incident.

N°17856 - 04/06/2000 - FRANCE - 50 - TOURLAVILLE

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

Un feu se déclare dans une entreprise de peintures et détruit une cabine de grenaillage.

N°17524 - 03/04/2000 - FRANCE - 01 - VIRIAT

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

Un incendie détruit la moitié d'un bâtiment de grenailage et d'application de peinture de 1 200 m².

N°14469 - 03/01/1999 - FRANCE - 50 - TOURLAVILLE

F43.34 - Travaux de peinture et vitrerie

Dans une entreprise de peinture, un feu se déclare sur une cabine de grenailage de 200 m² dont la toiture en plexiglas fond. Douze employés sont en chômage technique. Les experts écartent une origine électrique du sinistre, mais ont des doutes sur la nature accidentelle de l'événement.